

Déclaration de Tunis

*pour un Partenariat Véritable
entre les Pouvoirs publics et la
Société civile*

Déclaration de Tunis
pour un Partenariat Véritable entre les
Pouvoirs publics et la Société civile

Dialogue Sud-Nord sur la Méditerranée

PRESENTATION

Les changements du rôle de l'Etat, la mondialisation de l'économie et des finances, l'impact des nouvelles technologies de la communication et de l'information qui marquent la fin du siècle achevé et le début de celui qui commence, ont contribué à mettre en exergue l'importance du partenariat entre la Société civile et les Pouvoirs publics pour le renforcement de la démocratie et l'Etat de droit ainsi que le développement...

Ce partenariat devenu indispensable pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement des structures étatiques et le bien-être des populations se nourrit et s'enrichit de la participation, du dialogue, de la transparence, de la prise en compte de la diversité ethnique et culturelle, etc.

C'est à ce partenariat et au rôle de la Société civile que s'est attelé le Congrès de Tunis dans une continuité de l'action entreprise par des organisations de la Société civile du Sud et du Nord de la Méditerranée en relations avec les gouvernements de leurs pays respectifs et des organismes internationaux comme le Mouvement Européen et la Bibliothèque d'Alexandrie.

Les échanges et les réflexions à ce sujet ont débuté dès octobre 2004, dans le cadre de la « Rencontre de Malte », en se basant, notamment, sur le rapport du professeur Hadhri de l'Université de Tunis, intitulé « La Méditerranée et l'avenir du dialogue Nord-Sud », sur celui du Professeur Lanon de l'Université de Gand intitulé « Notes de cadrage et propositions de thématiques pour un congrès 2006 », ainsi que sur « La

Déclaration d'Alexandrie de 2004 » présentée par la Bibliothèque d'Alexandrie.

Ils se sont poursuivis à Alger en février 2006, dans le cadre du Congrès d'Alger, sur le thème « Dialogue Nord-Sud sur la Méditerranée : une Vision Commune du Futur ». La « Déclaration d'Alger pour une Vision Commune du Futur » a clôturé les travaux du Congrès.

Le processus a par ailleurs donné naissance à un Comité de Suivi composé des coprésidents des congrès, ainsi que des co-organisateurs.

En 2009 un deuxième Congrès du Dialogue, non plus Nord-Sud mais cette fois-ci Sud-Nord, a été organisé à Alicante, sur le thème « Education et Migration », en application de la Déclaration d'Alger.

De plus, une Fondation pour le dialogue Sud-Nord Méditerranée est née à Bruxelles le 4 octobre 2011 avec comme fondateurs les parrains et les coprésidents des congrès de 2006 et 2009. Cette fondation de droit belge a été reconnue d'intérêt public par arrêté royal en novembre 2011.

Principes proclamés au congrès de Tunis

Les changements fondamentaux survenus depuis un an et demi dans le Sud constituent un événement majeur et une immense satisfaction ainsi qu'un encouragement pour notre dialogue.

Le Printemps arabe, en faisant exploser la visibilité de la Société civile du Sud, fait que les actes de ces sociétés évoluent pour devenir des forces qui pèseront dans les politiques euro-méditerranéennes.

Toutes les réflexions expriment la réalité qu'il n'y a pas de bonne démocratie politique s'il n'y a pas une société structurée par des organisations de la Société civile.

Pour qu'il y ait une vraie vie associative, des conditions doivent être réunies de liberté et de sécurité, mais aussi d'organisation interne et de continuité dans l'action et dans l'expression.

La relation Société civile-Pouvoirs publics doit être basée sur l'écoute et le respect mutuel.

La participation de la Société civile doit être institutionnalisée dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

La bonne relation entre le monde associatif et les Pouvoirs publics doit commencer au niveau local, se structurer au niveau régional et se prolonger dans le dialogue Sud-Nord Méditerranée.

On observe une multiplication des acteurs de la Société civile, tant au Sud que dans le Nord, qui bousculera la relation euro-méditerranéenne

Celle-ci doit être basée sur les principes d'égalité, de réciprocité et de respect mutuel.

Les jumelages entre associations doivent être encouragés, soutenus et multipliés.

Les jumelages entre autorités locales peuvent y contribuer.

C'est ce à quoi appelle le dicton arabe « *El jar kbal el Dar* » – « *le voisin avant la maison* » – ce qui résume la nécessité d'un vrai dialogue remis au centre des valeurs de solidarité et de respect mutuel.

Le quatrième Congrès de notre Dialogue Sud-Nord Méditerranée doit être organisé dans trois ans dans un pays de la rive Nord. Les formes de l'engagement souhaité de l'Europe devraient y être précisées.

Ouverture du congrès de Tunis

Le Congrès a été présidé par ses deux Coprésidents, Charles-Ferdinand Nothomb et Fatima Malki Bensoltane, et ouvert par le Président de l'Assemblée Nationale Constituante, Monsieur Mustapha Ben Jaafar. Les interventions de quatre orateurs font suite à l'ouverture proprement dite.

Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Coprésident et Président de la Fondation du Dialogue Sud-Nord Méditerranée, a rapidement revisité l'histoire :

- pour expliquer comment les insuffisances du processus de Barcelone et de l'Union pour la Méditerranée, d'une part, et parallèlement le développement dans les pays au Sud de la Méditerranée d'une jeunesse nombreuse et instruite aspirant à la liberté, la dignité et l'idéal démocratique, d'autre part, ont suscité les réflexions politiques du Mouvement Européen International sur la nécessité de chercher des contacts avec les Sociétés civiles émergentes et à privilégier le dialogue sur le long terme ;
- pour rappeler comment ce dialogue, amorcé à Malte en 2004, s'est poursuivi et concrétisé, d'abord à Alger en 2006, puis à Alicante en Espagne en 2009. En 2012, le Congrès de Tunis s'ouvre avec une circonstance nouvelle, inattendue et heureuse du Printemps arabe.

Le Président de l'Assemblée Nationale Constituante,
Monsieur Mustapha Ben Jaafar :

- a souligné l'importance particulière du Congrès pour la Tunisie, au cours de cette phase déterminante de son histoire, et a signalé la volonté de son pays d'associer la Société civile dans la dynamique du développement ;
- a rappelé l'utilité de la relation entre la Société civile et les Pouvoirs publics pour promouvoir la bonne gouvernance, amener les élus du peuple à rendre des comptes et gagner la confiance de l'opinion publique ;
- a plaidé pour « une relance d'un dialogue entre les deux rives de la Méditerranée, adapté à la nature des défis de la région et aux attentes des pays en matière de sécurité, de coopération et de développement ».

Madame Fatima Malki Bensoltane, Présidente du Comité Tunisie Dialogue Sud-Nord, membre Fondateur de la Fondation Sud-Nord de la Méditerranée, Coprésidente du troisième Congrès, Présidente de l'association Méditerranavenir :

- a montré comment la Société civile s'impose comme acteur incontournable dans la construction de la seconde république tunisienne en rappelant que l'enjeu démocratique dépasse la tenue d'élections régulières mais doit permettre à l'ensemble de la population de participer à la construction de l'avenir du pays ;

- a expliqué qu'il s'agit aujourd'hui dans l'espace méditerranéen de faire évoluer le dialogue par une révolution mentale dans un cadre de coopération de type nouveau, et que la Société civile a une grande part à jouer dans ce changement de paradigme.

Madame Sahar Hamouda de la Bibliotheca Alexandrina :

- a rappelé les objectifs de réforme et de bonne gouvernance de la Déclaration d'Alexandrie adoptée à Malte ;
- a souhaité que la Déclaration de Tunis décrive les nouvelles relations entre la Société civile et les autorités, relation garantie par le sang des martyrs et point de repère dans la vision pour un nouvel avenir partagé.

Madame Almudena Munoz Guajardo, Directrice Générale de Casa Mediterraneo :

- a rappelé que les rencontres dans le cadre du Dialogue Sud-Nord de la Méditerranée sont les moteurs des relations entre les Sociétés civiles des deux rives de la Méditerranée avec les autorités publiques ;
- et qu'elles permettent de prendre conscience que les points qui rapprochent sont plus nombreux que ceux qui séparent.

Monsieur Mohamed Chtatou, Responsable des Relations et de la Coopération avec les Organisations Internationales (ISESCO) :

- a transmis les salutations chaleureuses du Directeur Général de l'ISESCO, le Dr Abdulaziz Othman Altwajri ;
- et a rappelé l'importance que l'ISESCO accorde à la coopération Nord-Sud dans le projet de construction d'un monde équitable empreint de respect mutuel et de solidarité.

Monsieur Jean-Marie Heydt, Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Représentant du Conseil Nord-Sud du Conseil de l'Europe, intervenant en tant que représentant de la Présidente du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe :

- a rappelé l'importance de la Société civile pour le Centre, dont la mission est de promouvoir le dialogue et la coopération entre l'Europe, le Sud de la Méditerranée et l'Afrique et de construire une citoyenneté mondiale fondée sur les droits humains et les responsabilités des citoyens ;
- et que le centre œuvre pour donner la possibilité aux représentants de la Société civile, notamment les jeunes et les femmes, de nouer des liens et des contacts, et d'établir des réseaux, d'apprendre les uns des autres.

Keynote speech par le professeur Bichara Khader :

Régimes autoritaires, sociétés civiles arabes, le retour du balancier

Les soulèvements populaires arabes depuis le 17 décembre 2010 constituent une surprise et une rupture profonde dans l'histoire contemporaine du monde arabe. La surprise est d'autant plus forte que la rupture intervient au sein d'un monde arabe perçu, surtout en Occident, comme réfractaire à la vague démocratique et rétif au changement.

Les Sociétés civiles, surveillées et réprimées, existaient même si, pour les médias occidentaux, il n'y avait pas vraiment d'opinion ou de Société civile arabe mais seulement une « rue arabe » vociférante et aux humeurs réversibles.

La surprise fut donc grande de voir des manifestations politiques dans les rues de Tunis ou Place al-Tahrir au Caire, menées par des jeunes éduqués et connectés, scandant des slogans modernes : liberté, dignité justice. L'immolation de Mohammad Bouazizi le 17 décembre 2010 a brisé le mur de la peur..

1. Des Sociétés civiles arabes hypnotisées par le discours nationaliste (1952-1967)

Dans les années 50 et 60, les Sociétés civiles arabes sont hypnotisées par les discours nationaliste et anti-impérialiste. Les pouvoirs étatiques se fondent alors sur un discours « arabiste » dont les deux points cardinaux étaient la « libération de la Palestine » et la consolidation

de l'indépendance des Etats. Toute opposition est une « dissidence » réprimée.

Différentes logiques de légitimation (logique de rétribution ou logique de révérence dans les monarchies) garantissent, au cœur du système, sa reproduction.

Peu de place est laissée aux citoyens, puisqu'on a affaire à une relation de dirigeants à clients, et les dictatures formatent leurs peuples par un endoctrinement subtil conduisant à une démission de l'esprit critique et à un véritable hold-up de la démocratie.

2. Les dérives répressives et prédatrices des régimes et l'écrasement ou la domestication de la Société civile arabe (1967-2000)

La défaite de 1967 démontre la vacuité du discours nationaliste. Fragmenté en de multiples foyers, le système arabe se dé-radicalise progressivement et, les chocs pétroliers de 1973 et 1979 aidant, la mouvance islamiste d'inspiration wahhabite s'empresse d'occuper le vide idéologique laissé par l'arabisme moribond.

Avec la crise économique mondiale et une croissance démographique importante (la population est passée de 140 millions en 1970 à 300 millions en 2000), les Etats arabes ne parviennent plus à honorer leur part du « contrat social » ; des troubles sociaux, en conséquence, éclatent partout et n'épargnent que les pays pétroliers qui baignent dans l'opulence.

Les Etats – surtout ceux du Maghreb – ne disposent plus de la possibilité de canaliser vers l'extérieur, par le biais des flux migratoires, le surplus de leur population

inactive. Le chômage s'envole et suscite une immense frustration dans la jeunesse.

Les anciennes légitimations se fissurent, et la demande démocratique se fait d'autant plus pressante que la dérive prédatrice s'est aggravée et qu'on est passé *de l'économie du plan à l'économie du clan*.

Les Sociétés civiles de plaidoyer harcelées ne rencontrent qu'une dénonciation du bout des lèvres des acteurs extérieurs (Union européenne et Amérique).

3.. Les dérives dynastiques et la révolte des Sociétés civiles arabes (2000-2010)

La population arabe atteint 360 millions en 2010 mais cette poussée démographique s'accompagne d'une croissance considérable des niveaux d'éducation et des taux de pénétration des nouvelles technologies dans les sociétés. Le discours nationaliste est disqualifié et la contestation s'amplifie.

Confrontés aux résistances sociales, aux dénonciations des organisations de défense des droits de l'homme, les Etats vont recourir à la ruse et relancer les consultations électorales pour des ouvertures limitées.

Cette « libéralisation octroyée » est une simple concession de forme et la preuve en est qu'aucun régime autoritaire n'a été renversé par un scrutin électoral. La libéralisation économique se traduit par la captation de pans entiers des économies arabes par des clans mafieux liés aux régimes.

Les régimes, désormais sur la corde raide, ne peuvent accepter que les réformes échappent à leur contrôle et menacent leur survie, et c'est alors qu'intervient la dérive

dynastique qui s'ajoute aux dérives patrimoniales et prédatrices des décennies précédentes.

Couplée à toutes les autres, cette ultime humiliation est ressentie par les peuples arabes comme l'insulte qui s'ajoute à l'injure, et sous une surface paisible la colère gronde.

En dépit de la « Realpolitik » avec la théorie de « notre bon dictateur » et de l'attitude contradictoire de l'Occident, et à l'étonnement général, les jeunes arabes envahissent l'espace public, en scandant à l'adresse de leurs chefs : « Dégagez. » Ils montrent, ainsi, que c'est de l'intérieur que vient le changement, que la démocratie ne s'exporte pas.

Tous les mythes de la soi-disant apathie des sociétés arabes et de leur incapacité à bousculer leurs dictatures sont ébranlés. En brandissant des pancartes où sont écrits les mots « dignité, liberté, démocratie », les peuples arabes ont rejeté la figure mythique du « zaim » et clamé leur attachement aux valeurs universelles.

Pour conclure :

Le printemps arabe est encore inachevé, des inconnues et des défis demeurent mais « la rue arabe » a été remplacée par des Sociétés civiles arabes vivantes. C'est donc avec ces sociétés que l'UE doit traiter en priorité.

L'UE doit apprendre à écouter les voix des sociétés qui exigeront d'elle davantage de respect, d'égalité et de réciprocité et surtout davantage de cohérence entre rhétorique démocratique et action politique.

Résolutions de Tunis
pour un Partenariat Véritable entre les
Pouvoirs publics et la Société civile

(juin 2012)

Les résolutions de Tunis pour un véritable partenariat entre la Société civile et les Pouvoirs publics

Les discussions et réflexions ont porté sur 6 problématiques dans le cadre de 6 ateliers :

1. Coopération des Pouvoirs publics avec la Société civile dans les domaines de la mobilité des personnes, de l'éducation et de la formation ;
2. Coopération des Pouvoirs publics avec la Société civile dans le domaine de la culture ;
3. Coopération intergénérationnelle : quelle forme de partenariat ;
4. Coopération des Pouvoirs public avec la Société civile dans les domaines économique et social ;
5. Comment développer le rôle de la Société civile ? Relations des autorités locales et nationales avec la Société civile et démocratie participative ;
6. Comment améliorer les réseaux de la Société civile en Méditerranée ?

LES RECOMMANDATIONS DECOULANT DES ECHANGES SONT LES SUIVANTES :

I. Mobilité des personnes, éducation et formation

1. Lutter contre les incompréhensions mutuelles entre le Nord et le Sud développées par l'agenda sécuritaire :

- Instituer des Collèges Méditerranée d'Excellence mettant des pôles universitaires en réseau ;
- Favoriser la création de Centres Culturels de part et d'autre de la Méditerranée ;
- Instituer une journée du Dialogue Sud-Nord ;
- Favoriser les échanges des jeunes et des adolescents en s'appuyant sur le jumelage des villes.

2. Remédier à l'insuffisance de l'engagement du pouvoir politique :

- Institutionnaliser la consultation de la Société civile par les Organisations Internationales lors de l'élaboration des Plans d'action de coopération Nord-Sud ;
- Renforcer les capacités et le professionnalisme des Sociétés civiles ;
- Valoriser le rôle des diasporas.

3. Migrations – « le droit de circuler est une liberté en partage de tout le genre humain » :

- La question des migrations doit être au premier rang de la nouvelle relation Sud-Nord qui devra s'instaurer en réponse au Printemps arabe ;

- Elle doit être au centre du dialogue entre les partis politiques et la Société civile ;
- Il faut privilégier les coopérations avec les organisations internationales.

4. Education/Formation :

- Développer le programme Erasmus Mundus pour assurer la mobilité des étudiants sur une large échelle ;
- Recourir au programme Tempus qui assure la coopération scientifique ;
- Tenir compte de l'internationalisation du marché de l'emploi ;
- Favoriser les formations spécifiques aux migrants tant au Sud qu'au Nord.

Ont animé à Tunis l'atelier du Congrès sur ce thème :

Président : Madame Iman EL KAFFAS, Membre Fondateur de la Fondation du Dialogue Sud-Nord de la Méditerranée ;

Rapporteur : Monsieur Henry MARTY-GAUQUIE, Directeur, Banque Européenne d'Investissements ;

Intervenants : Monsieur Tahar BEN LAKHDHAR, Université Esprit ; Madame Gizem KARSLI, Directrice de projets, AEGEE.

II. Coopération dans le domaine culturel

La culture « âme de la démocratie » englobe les arts, les modes de vie, les droits fondamentaux, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

La Méditerranée étant un lieu de brassage des cultures, comment mettre des passerelles interculturelles qui renforcent les différentes cultures du Sud et du Nord ?

1. Par la reconnaissance de la langue ou de l'identité linguistique :

- Le rapprochement peut se faire à travers la langue, non la langue comme message politique mais comme vecteur d'ouverture vers l'autre ;
- Le rapprochement peut se faire par la reconnaissance des langues minoritaires (expérience de l'Algérie) ;
- Le rapprochement peut se faire par la traduction, sorte de maintien des langues pour l'autre (projet d'ouvrage sur la région méditerranéenne de Nadir Benmati).

2. Par le respect des libertés :

- Liberté artistique, de confession, d'expression, notamment à travers la valorisation et le respect de l'indépendance des médias ;
- Création d'instances indépendantes de protection des libertés ;
- Liberté de mobilité et de circulation, lutte contre le système de nationalisation des frontières et allègement des procédures d'obtention des visas.

3. Par la multiplication des partenariats Sud-Sud et Sud-Nord :

- A travers des jumelages et des coopérations entre organisations nationales, régionales et internationales.

Ont animé l'atelier du Congrès sur ce thème :

Président : Monsieur Bernard DELADERRIERE, Vice-président, Mouvement Européen, France ;

Rapporteur : Madame Mériem BELLAMINE, Universitaire Comité Scientifique Méditerranéen ;

Intervenants : Monsieur Habib KAZDAGHLI, Doyen, Université des lettres Manouba Tunis ; Madame GUL TURAN, Présidente Mouvement Européen Turquie.

III. Coopération intergénérationnelle : quelle forme de partenariat ?

1. Le partenariat intergénérationnel trouve sa signification et son importance dans un environnement particulier :

- Les changements sont de plus en plus rapides et nous vivons dans un monde qui bouge, un temps de révolution et de crise économique ;
- Au plan démographique, le Nord se caractérise par une population vieillissante et le Sud se trouve dans une situation contraire ;
- Personnes âgées et jeunes ont en commun le présent, et ce qu'on appelle « conflit générationnel » relève plus de la théorie que de la réalité ;
- Les personnes âgées ont une expérience et des connaissances ne devant pas être perdues mais transmises aux générations du futur ;
- La solidarité est le mot clé pour générer des résultats en matière de coopération intergénérationnelle.

2. Propositions :

- Création par les autorités publiques d'un espace et de mécanismes pour que les différentes générations puissent se rencontrer, échanger, travailler ensemble en vue du développement d'une Société civile dynamique et solidaire ;
- Création d'un Service civil volontaire impliquant des jeunes et des personnes âgées ;

- Donner la priorité à une formation sur mesure et à une éducation permanente ;
- Education des décideurs à écouter la voix des jeunes et à prendre leur opinion au sérieux ;
- Participation des jeunes au processus démocratique en vue de l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités citoyennes et politiques ; s'inspirer de l'exemple de cogestion mis en œuvre dans le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe.

Ont animé l'atelier du Congrès sur ce thème :

Président : Madame Turkia DADDAH, Membre fondateur de la Fondation du Dialogue Sud-Nord de la Méditerranée, Secrétaire général et membre fondateur du Think tank « Mauritanie Perspectives » ;

Rapporteur : Monsieur Rubem de LOODTS, Secrétaire général, Jeunes Européens Fédéralistes ;

Intervenants : Madame Azza MECHMECH, Chargée de Communication à Méditerranavenir ; Monsieur Khalil RAIHANI, Consultant et Trainer, Plateforme Européenne des Organisations de Jeunesse des Migrants.

IV. Coopération dans les domaines économique et social

- Nécessité pour les Pouvoirs publics de développer un débat et un dialogue inclusif avec la Société civile ;
- Nécessité pour les organisations de la Société civile de faire entendre, avec professionnalisme, leur voix et leur influence dans les affaires socio-économiques (organisation, réseautage, expertise, communication et sensibilisation, accès aux décideurs, compréhension du processus de décision) ;
- Nécessité pour les organisations de la Société civile de gagner la confiance aussi bien du public que des Pouvoirs publics ;
- Devoir de veille par les organisations de la Société civile, de la mise en œuvre équitable et juste des politiques publiques ;
- Devoir d'information par les organismes de la Société civile à l'endroit des Pouvoirs publics, des réalités socio-économiques du niveau local ;
- Devoir de veille par les organismes de la Société civile de l'obligation des Pouvoirs publics de rendre compte aux citoyens ;
- Nécessité pour les organisations de la Société civile de compléter les actions du niveau local et national par une compréhension des problèmes au niveau régional et international.

Ont animé l'atelier du Congrès sur ce thème :

Président : Madame Zeyneb ATTYA, Consultant dans la Gestion des Ressources Humaines ;

Rapporteur : Monsieur Richard SHOTTON, Head of UK Network, Anna Lindf Foundation ;

Intervenants : Monsieur Staffan NILSSON, President, European Economic&Social Committee ; Monsieur Adel AZZABI, Trade Union Leader.

V. Développer le rôle de la Société civile. Relations avec les Autorités locales et nationales et Démocratie participative

1. Une définition de la Société civile commune aux deux rives de la Méditerranée :

- Un concept légitimé au Sud comme au Nord avec des niveaux de développement variables selon les pays, en relation directe avec l'existence de la démocratie ;
- Une Société civile caractérisée par une montée en puissance au Sud (notamment en Tunisie et en Egypte), renforcée par la grande implication des femmes, et encouragée par des cadres institutionnels favorables (Maroc) ;
- Nécessité pour la Société civile d'échanger et partager en apprenant à travers les expériences du Sud et en capitalisant sans complexe les bonnes pratiques du Nord ;
- Nécessité pour la Société civile de jouer un rôle d'avant-garde, de porter haut et fort la voix des citoyens et en particulier celle des sans voix.

2. Les responsabilités de l'Etat pour promouvoir la Société civile :

- Promouvoir la Société civile par la mise en place et le respect des cadres institutionnels requis ;
- Garantir la pleine participation par l'instauration d'un cadre formel initié par l'Etat à l'exemple du Code de bonnes pratiques pour la participation de la Société

civile initié par le Conseil de l'Europe et inscrit dans l'esprit de la déclaration d'Alger.

3. Les principes d'une participation effective :

- Il faut que la Société civile soit associée dans tout le processus d'élaboration des politiques publiques (conception, mise en œuvre, évaluation), pour devenir un partenaire ;
- La concertation doit se faire à tous les niveaux, local, national, régional et à l'échelle de l'Union Européenne.

4. Les propositions :

- Travailler à la mise en place dans les pays du Sud d'un cadre similaire à celui du Conseil de l'Europe pour la participation de la Société civile ;
- Œuvrer pour le renforcement des capacités de la Société civile du Sud ;
- Instaurer des rencontres régulières entre Sociétés civiles du Sud et Sociétés civiles du Nord ;
- Suivre l'expérience marocaine de participation Etat/Société civile en cours devant aboutir au dialogue afin d'en capitaliser les acquis.

Ont animé l'atelier du Congrès sur ce thème :
Président : Madame Almudena MUNOZ GUAJARDO,
Présidente de Casa Mediterraneo ;
Rapporteur : Monsieur Amadou SALL, Anthropologue,
Membre du Think tank « Mauritanie Perspectives » ;
Intervenants : Madame Mariam KIROLLOS, Chercheuse
CEDEJ ; Monsieur Jean-Marie HEYDT, Président,
Conférence des OING Conseil de l'Europe.

VI. L'amélioration des réseaux de la Société civile en Méditerranée

- Multiplier les actions interactives et d'information pour mutualiser les efforts des uns et des autres, et pour densifier les réseaux ;
- Promouvoir le partenariat entre réseaux sectoriels, entre les réseaux ayant des missions et des objectifs similaires ;
- Faire de la journée du 26 Février, date de l'adoption de la Déclaration d'Alger, la journée du Dialogue Sud-Nord de la Méditerranée ;
- Faire de l'Observatoire de la Société civile, basé à Alger, un outil pour les échanges d'informations et d'expériences entre les réseaux et les différents Comités nationaux ;
- Former les jeunes aux bonnes pratiques de constitution des réseaux ;
- Recourir aux nouvelles technologies de l'information pour multiplier et faciliter les échanges et les activités à moindre frais.

Ont animé l'atelier du congrès sur ce thème :

Président : Madame Yasmina TAYA, Présidente du comité Algérie, membre fondateur de la Fondation du dialogue Sud-Nord Méditerranée ;

Rapporteur : Monsieur Vincent GARCES, Député européen, Membre de la coordination de l'Assemblée de citoyens et citoyennes de la Méditerranée ;

Intervenants : Madame Kate MORTON, de *European News Press*, Monsieur Fouad AMOR, du Groupe d'étude et de recherche sur la Méditerranée.

Déclarations finales

Et pour conclure, le congrès a applaudi :

M. Touhami ABDOULI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, Tunisie :

« Nous devons regarder la culture comme un facteur d'unité pour la créativité humaine... Les institutions démocratiques, les Sociétés civiles et les Gouvernements devraient réaliser cette interactivité réelle et s'engager dans la pratique. »

M. EL HABIB CHOUBANI, Ministre marocain chargé des Relations avec le parlement et la Société civile :

« Aujourd'hui, on demande de réviser les règles du dialogue et de la convivialité sérieuse entre nous. Nous ne voulons pas une hiérarchie culturelle, nous voulons une parité, une complémentarité culturelle, une "convivance" civilisationnelle. La société civile possède une vraie force pour exprimer les préoccupations profondes de nos peuples. Elle forme dans nos concepts et nos convictions démocratiques le « cinquième pouvoir ». Je propose que dans tous nos gouvernements de la Méditerranée, il y ait un ministère chargé des relations avec la société civile. »

M. Juan José ESCOBAR STEMMANN, Ambassadeur pour les Affaires Méditerranéennes, Ministère des Affaires Etrangères, Espagne :

« Les révolutions arabes ont donné un nouvel élan à la nécessité d'établir un nouveau partenariat avec les citoyens et la Société civile au Sud »

M. Adrianus KOETSENRUJITER, Ambassadeur de l'UE à Tunis :

« S'il y a un défi pour l'UE et la Société civile, c'est de retrouver un dialogue constructif avec les pays du Sud qui sont en pleine transition démocratique... Il serait dommage de se laisser leurrer par des apparences de différences. Au fond les problèmes de gestion de nos sociétés sont communs et partagés et doivent nous lier à travailler et vivre ensemble. »

M. Jo LEINEN, président du Mouvement européen international :

« Le Mouvement européen international est heureux d'avoir lancé depuis 2004 avec la Bibliothèque d'Alexandrie ce Dialogue Nord-Sud, continué aujourd'hui par de multiples acteurs. Je souhaite que le 4e congrès de Dialogue Sud-Nord soit organisé en 2015 dans un pays de la rive Nord. Le Mouvement européen encouragera ses conseils nationaux et ses organisations membres à y participer. »

Monsieur Hamady JEBALI, Premier Ministre de Tunisie :

« La société civile avec ses diverses composantes et tendances doit être considérée comme un fondement essentiel du système politique des pays démocratiques. Il n'y a pas de démocratie en l'absence des unions professionnelles et des syndicats, des associations et organisations volontaires et des partis politiques dont le rôle est d'exprimer les inquiétudes des individus et de participer au développement politique et à la croissance économique et sociale. Les changements radicaux que connaissent les pays du Sud de la Méditerranée impliquent une réécriture du système des relations entre la société civile et les composantes de l'Etat sur base de la collaboration, de la neutralité et de l'indépendance. Le travail de la société civile aujourd'hui ne se limite pas aux frontières de l'Etat, mais les dépasse. Ce rôle est encore plus important en ces temps de difficultés, quand les sociétés tendent au repli sur soi et quand la solidarité des nations s'affaiblit.

La Tunisie soutient cette collaboration méditerranéenne et souhaite soutenir toute initiative, et cela soit dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, soit le dialogue 5 + 5, ou au travers d'initiatives de la société civile, à l'instar de votre congrès. »

Organisateurs :

- Comité Tunisie du dialogue Sud-Nord Méditerranée
- Mouvement européen international
- Bibliotheca alexandrina
- Fondation du dialogue Sud-Nord Méditerranée
- Méditerravenir

Avec l'appui :

- De la Fondation Baptain
- Du Secrétariat d'Etat aux affaires européennes du Ministère des affaires étrangères de Tunisie
- De la Fondation Anna Lindh
- De l'ISESCO
- De l'Université Esprit
- Du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe
- De l'Association de citoyens de la Méditerranée
- De la Fondation européenne d'études progressistes

Le compte rendu complet des travaux du congrès de Tunis et la liste des participants sont disponibles sur demande adressée au secrétariat de la Fondation du Dialogue Sud-Nord Méditerranée : dialoguesudnord@gmail.com

Edition :



P.O.Box 138, Chatby, Alexandrie 21526, Egypte

Tél : +(203) 4839999 Fax : +(203) 4830339

www.bibalex.org

Fondation du dialogue Sud-Nord Méditerranée

Rue Jean Froissart 13,

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

dialoguesudnord@gmail.com